

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

PAP « Rue de Luxembourg - Baxerasgoart »

En exécution des dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 6 janvier 2022 sub réf. 19102/43C, Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé la délibération du conseil communal du 13 octobre 2021 portant adoption du projet d'aménagement particulier "Rue de Luxembourg - Baxerasgoart" portant sur des fonds sis à Grevenmacher, aux lieux-dits « Rue de Luxembourg » et « Rue de la Tour », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la Congrégation des soeurs franciscaines de la Miséricorde.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le projet d'aménagement particulier est à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Grevenmacher, le 20 janvier 2022

La secrétaire adjointe,
pour la secrétaire empêchée


Carole Clemens

Le bourgmestre


Léon Gloden

